



2
Jours

L'évaluation sociale et médico-sociale - Droit et pratique

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-QUSE-02

Objectifs de la formation

- Décrire le cadre légal et réglementaire indispensable à une bonne pratique
- Identifier les contraintes réglementaires et mesurer les obligations de l'évaluateur externe
- Différencier les notions de « bonnes pratiques professionnelles » et de conformité réglementaire
- Gérer la certification ISO, la certification hospitalière et la méthodologie d'évaluation des politiques publiques

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire le cadre politique et social

1. Historique
2. La généralisation de l'évaluation

2. Décrire le cadre légal et réglementaire

- L'article 312-8 du Code de l'action sociale et des familles
- Le décret 2007-975 du 15 mai 2007
- Autres textes relatifs à l'évaluation sociale et médico-sociale

Jour 1 - Après-midi

3. Définir le rôle de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (ANESM)

- Historique, organisation
- Principales missions
- Actualités récentes

4. Examiner les principes méthodologiques propre à l'évaluation sociale et médico-sociale

Jour 2 - Matin

5. Définir le rôle de l'évaluateur externe

- Ses engagements vis-à-vis de l'établissement
- Sa responsabilité juridique

6. Les textes réglementaires concernant les établissements, contraintes et obligations par secteur

- Exclusion
- Protection de l'enfance
- Handicap
- Personnes âgées

Jour 2 - Après-midi

7. Identifier les techniques de veille réglementaire et d'actualité

8. Préparer des exercices pratiques

- Elaboration d'un guide des textes de référence et de leur hiérarchie

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation



Public cible

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

